

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :

23/09/2025

Date d'affichage :

03/10/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GAUTHIER Arnaud

L'an deux mille vingt-cinq le trente septembre à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Demande d'acquisition de terrain par un administré
- 2 – Délibération d'approbation du projet d'aménagement urbain.
- 3 – Choix des entreprises
- 4 – Informations et questions diverses
 - Destination des biens sans maître
 - Consommation d'eau : projet de compteurs pour professionnels

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Demande d'acquisition de terrain par un administré

Le Maire donne la parole à M. VIENNE Patrice venu présenter son projet d'acquérir un terrain communal situé au-dessus de sa propriété. Il envisage de le nettoyer voir de l'éclaircir et de l'entretenir. La Parcelle en question (B 108) fait environ 1,5 ha mais suivant le prix, il pourrait n'en acheter qu'une partie.

M. VIENNE quitte la séance et les membres du conseil en débattent.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas se dessaisir de cette parcelle, en effet, la commune est plutôt dans une phase d'acquisition. La parcelle représente une partie importante de la surface totale communale. De plus, elle serait potentiellement à soumettre à l'ONF lors du renouvellement du plan de gestion, en échange avec les parcelles non boisées situées sur le territoire de La Châtelaine.

Un compromis pourra être trouvé avec M. VIENNE s'il souhaite entretenir ou exploiter le bois situé sur cette parcelle tout en la gardant propriété de la commune.

2 – Délibération d'approbation du projet d'aménagement urbain.

Vu les conclusions émises par le cabinet d'études TDU missionné par la CCAPS pour réguler les flux de visiteurs sur la reculée, qui préconisent d'empêcher le stationnement des visiteurs au sein de l'agglomération et dans l'ensemble du site classé.

Vu les délibérations de la CCAPS (CO 144, 288 et 289) validant les grands axes du projet.

Vu les réunions publiques organisées le 03/09/2021 (LES PLANCHES PRES ARBOIS : population et professionnels), le 06/12/2021 (Espace PASTEUR ARBOIS : toute la population), le 23/02/2023 (Salle des fêtes MESNAY : toute la population), le 13/06/2025 (LES PLANCHES PRES ARBOIS : réunion publique suivie d'une consultation écrite).

Vu les commissions consultatives du 05/09/2024 et du 01/02/2025, réunies sur le terrain pour proposer les aménagements à réaliser.

Vu la présentation du document déposé pour la déclaration préalable de travaux,

Le conseil approuve à l'unanimité le projet intitulé : « Forcer la mobilité douce en site touristique ».

Ce projet s'inscrit dans le projet plus global engagé par la Communauté de communes ARBOIS POLIGNY SALINS, Cœur du JURA qui consiste à garantir l'accès au village en mobilité douce (En navettes, à pied ou à vélo).

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

3 – Choix des entreprises

Vu la consultation en date du 25 juillet 2025 dont l'objet est « Aménagement urbain dans la commune des Planches-Près Arbois » ;

Vu les devis remis par les entreprises ;

Vu les références des entreprises qui sont toutes jugées satisfaisantes, le marché sera attribué à l'entreprise ayant remis l'offre jugée « économiquement la plus avantageuses ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1 / Attribue le marché « Aménagement urbain dans la commune des Planches-Près Arbois » aux entreprises suivantes :

- Entreprise FCE pour la fourniture et pose de potelets bois pour un montant de 19 610,00 € HT
- Entreprise BAILLY pour la végétalisation pour un montant de 6 600,00 € HT
- Entreprise ALBIZZIA pour la réhabilitation du parking de l'église pour un montant de 37 664,00 € HT
- Entreprise BARTHE pour le mobilier, la barrière automatique et la fourniture et pose de peinture au sol pour un montant de 19 604,85 € HT

2 / Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

4 – Informations et questions diverses

Destination des biens sans maître

Le Maire rappelle les différentes parcelles acquises par la procédure de bien sans maître terminée en début d'année 2025 :

Parcelle B 80 « En Orgevaux »	superficie 9a 46ca
Parcelle ZA 43 « Au Crouzot »	superficie 3a 55ca
Parcelle AA 52 « Au village »	superficie 55 ca
Parcelle AA 55 « Au village »	superficie 23 ca

Le conseil décide de conserver les parcelles B 80, ZA 43, AA 52 pour ne pas dessaisir la commune de ses biens et il propose de vendre uniquement la parcelle AA 55 qui n'a aucun intérêt pour la commune et qui d'usage a toujours été utilisée par le propriétaire de la parcelle contigüe.

Consommation d'eau : projet de compteurs pour professionnels

Un devis pour la pose de compteurs chez les professionnels avait été demandé en début d'été mais la commune n'a jamais rien reçu.

Le conseil décide de demander un devis à l'entreprise BENOIT TP.

Convention escalade

Une convention avait été proposée par la fédération d'escalade. Le conseil décide de ne pas la signer car elle engage la responsabilité financière et juridique de la commune.

Le Maire prendra donc un arrêté pour interdire l'escalade sur toute la commune des Planches.

Filet de volley

Le conseil décide d'enlever les poteaux situés devant la mairie.

Salle communale

Laurence VANDROUX se propose de reprendre la gestion de la salle communale. Cette proposition est acceptée et le conseil la remercie de son engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance : GAUTHIER Arnaud